



Communiqué de presse

Nouveau plan d'action pour la Justice : oui, avec de l'audace

Paris – le 16 janvier 2023

L'AFJE, le Cercle Montesquieu et Paris Place de Droit, les principales associations représentant les professionnels du droit économique en France, expriment leur satisfaction quant à la reprise d'un certain nombre de leurs propositions dans le plan d'action pour la Justice du Garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, présenté le 5 janvier dernier.

« Nous partageons la volonté exprimée de simplifier et faciliter les passerelles pour les professions du droit et d'améliorer l'attractivité du droit français dans la résolution des litiges internationaux. Il s'agit désormais de préciser ces grands principes et nous espérons être associés à ce processus dans la préparation de la loi organique. » déclarent Laure Lavorel, Présidente du Cercle Montesquieu, Jean-Philippe Gille, Président de l'AFJE et Jacques Bouyssou, Secrétaire Général de Paris, Place de Droit en marge du Grenelle du Droit qui s'est tenu le 6 janvier dernier.

En synthèse, les professionnels du droit en entreprise se réjouissent des actions que souhaite entreprendre le Ministre pour aboutir à une justice plus rapide avec notamment l'accélération de la numérisation et la simplification des modes de règlement amiables au civil par le recours aux dispositions de médiation. Ils partagent également l'objectif de renforcer l'attractivité du système juridique français essentiel à la compétitivité économique du pays.

En matière économique, les mesures annoncées sont pour certaines des propositions pragmatiques comme l'expérimentation des Tribunaux d'activités économiques (TAE) qui sont une version élargie en compétences des tribunaux de commerce et qui connaîtront de toutes les procédures amiables et collectives. D'autres mesures apparaissent quant à elles ambitieuses comme la codification du droit international privé mais celle-ci nécessitera une association étroite des praticiens ou même la création d'une contribution financière des entreprises pour participer au financement de la justice...

Sur ce dernier sujet, les associations considèrent qu'une justice attractive doit être une justice réaliste face à la question des moyens. La contribution des entreprises doit être proportionnelle au montant des litiges et construite sur des seuils d'exonération plutôt que sur un système d'aide

juridictionnelle. La réputation d'une justice commerciale efficace et indépendante ne peut s'accommoder d'un service public doté de faibles moyens.

Qu'une partie du plan d'action soit destinée à la justice commerciale consacre son importance bien sûr, mais aussi et surtout, la pertinence du discours économique porté conjointement par l'AFJE, le Cercle Montesquieu et Paris Place de Droit lors des États Généraux de la Justice.

D'ailleurs, dans le cadre de la consultation préalable à la loi organique annoncée par le Ministre, la communauté des juristes d'entreprise est prête à prendre toute sa part pour que ces mesures soient mises en œuvre puis appliquées.

A propos du Cercle Montesquieu

Depuis 30 ans, le Cercle Montesquieu réunit des hommes et des femmes, Directeurs Juridiques et Secrétaires Généraux d'entreprises privées ou publiques, d'associations et d'institutions reconnues qui s'engagent pour marier les idées et l'action. Ses principales missions sont de promouvoir la place du Directeur Juridique dans toute sa diversité, de valoriser son rôle de manager et de conseil stratégique, d'offrir un lieu d'échanges, d'accompagner la transformation des métiers et la formation des Directeurs Juridiques, d'innover en participant à l'évolution nécessaire de la profession au regard des changements sociétaux et réglementaires. Il est un interlocuteur de référence sur tous les sujets d'actualité du monde du droit pour les pouvoirs publics.

www.cercle-montesquieu.fr, [Twitter](#), [LinkedIn](#)

Contact Presse: Maylis BAYVET, déléguée générale : m.bayvet@cercle-montesquieu.fr Tel : 06 09 24 88 86

A propos de l'AFJE

L'Association Française des Directeurs Juridiques en Entreprises, FJE est la première organisation professionnelle de juristes d'entreprise en France et en Europe. Elle a fait de la promotion de ce métier sa mission phare depuis 1969. Elle défend notamment le positionnement du juriste dans l'entreprise et la définition de ses missions, son positionnement dans l'environnement des autres professions du droit, la mise en place de programme de formation en adéquation avec les besoins des directions juridiques. La première prise de position de l'AFJE a été de s'opposer avec vigueur au projet de réglementation des professions juridiques tendant à conférer aux avocats le monopole du droit. C'est notamment grâce à l'AFJE que la loi du 31 décembre 1971 a pour la première fois reconnu l'existence de la profession de Juriste d'entreprise.

<https://www.afje.org>, [Twitter](#), [LinkedIn](#)

A propos de Paris Place de Droit

Paris Place de Droit a été créée 2015 comme une plateforme de rencontre et d'échanges dédiée aux professionnels du droit, français et internationaux. En tant que praticiens du droit, l'association est animée par l'ambition de promouvoir Paris comme la capitale internationale du droit.

<https://www.parisplacededroit.org/fr/>, [Twitter](#), [LinkedIn](#)